

INFORMATIONS
SEMESTRIELLES
DÉCEMBRE 2023

AMUNDI PEA US TECH ESG UCITS ETF

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	11
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	16
Informations spécifiques	17
Attestation du commissaire aux comptes	18
Portefeuille Titres Détaillé	19

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Actions internationales.

Le fonds est un fonds indicel.

Modalité de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation et/ou distribution par décision de la Société de Gestion.

Régime fiscal

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions (« PEA » Plan d'épargne réservé aux résidents fiscaux français) et au contrat d'assurance vie. Le Fonds pourra donc servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou un professionnel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation particulière, avant tout investissement. Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Indicateur de référence

L'indicateur de Référence du Fonds est l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index, libellé en dollar américain, dividendes bruts nets réinvestis (net total return).

L'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index est un indice « actions », calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux Solactive. Ses caractéristiques sont les suivantes :

a) Un univers d'Investissement correspondant aux composantes de l'indice Solactive United States Technology ; 100 Index (l'« **Indice Parent** »), représentatif de la performance de l'univers des valeurs de sociétés non financières cotées sur le NASDAQ, ayant les capitalisations boursières les plus importantes (l'« **Univers d'Investissement** »). Le NASDAQ Stock Exchange est un marché américain qui inclut en particulier les valeurs américaines ou non, issues du secteur technologique, internet ou informatique. Le poids de chaque valeur dans l'Indice Parent est ajusté suivant sa capitalisation boursière, sur la base du flottant.

b) Des filtres sont ensuite appliqués à l'Univers d'Investissement :

i. Exclusion de sociétés en violation de certaines conventions internationales ;

ii. Exclusion de sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, nucléaires et à uranium appauvri) ;

iii. Exclusions sectorielles : sociétés fortement exposées au charbon thermique, au tabac, aux équipements militaires, aux sables bitumineux, aux forages arctiques ou à la fracturation hydraulique ; et

iv. L'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 est ensuite construit en adoptant une approche « Best-in-Class »

aux titres admissibles restants dans l'univers sélectionné : seuls les titres des sociétés avec les notations ESG les plus élevées (selon la méthodologie déployée par le fournisseur de données ISS) représentant 75% de l'univers restant (en capitalisation boursière sur la base du flottant ou en nombre de titres, l'approche la plus restrictive étant retenue) sont inclus dans l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100. L'approche Best-in-Class vise à privilégier les sociétés les plus performantes au sein d'un univers, d'un secteur ou d'une classe. Avec ce filtre « Best-in-Class », le Fonds suit une approche extra-financière engageante permettant de réduire d'au moins 20% la taille de l'Univers d'Investissement.

OPCVM AMUNDI PEA US TECH ESG UCITS ETF

Le taux de couverture extra-financier représente plus de 90 % des titres qui composent l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100.

La méthodologie Solactive et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable des sociétés constituant l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 sont disponibles sur le site internet: <http://www.solactive.com/> La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indice SOLACTIVE ISS ESG US Tech 100.

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indice . SOLACTIVE ISS ESG US Tech 100.

Publication de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index

L'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index est calculé par Solactive en utilisant les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituants.

Le cours de clôture de l'indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index est disponible sur le site Internet de Solactive : <https://www.solactive.com/indices/>.

L'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index est également calculé chaque Jour de Bourse ouvert.

L'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index est disponible via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .SOUTESGN

Via Bloomberg :SOUTESGN

Révision de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index

L'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index 100 a pour objectif de refléter au plus près l'évolution du marché qu'il représente. A cet effet il fait l'objet d'une révision trimestrielle afin de tenir compte des changements qui impactent la capitalisation d'une valeur (nombre de titres et flottant) ou encore l'évolution du marché.

Les règles de révision de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index sont éditées par Solactive et sont disponibles sur le site Internet de Solactive : <https://www.solactive.com/indices/>.

Indice de référence applicable à l'objectif de gestion du fonds :

L'administrateur de l'indice de référence Solactive est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Frais et commissions de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion : 0,30% TTC.

Commission de souscription acquise au Fonds : Néant.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, cet OPC a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le prospectus et repris dans les rubriques :

- Annexes aux comptes annuels/- Frais de Gestion.

- Capitaux propres/-Commissions de souscription et/ou rachat/- Frais de Gestion.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, le plus fidèlement possible, la performance en euro de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index (cf. section « Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, positive ou négative.

La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index (ci-après « l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index ») contrevalorisé en euro le plus faible possible. Ainsi, l'objectif d'écart de suivi (« tracking error ») maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index contrevalorisé en euro est de 2%.

Si le « tracking error » devenait malgré tout plus élevé que 2%, l'objectif serait de rester néanmoins à un niveau

inférieur à 15% de la volatilité de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index contrevalorisé en euro.

Stratégie d'investissement

La gestion du Fonds est de type « passive ».

1. Stratégie utilisée :

Le Fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement au sens du Règlement Disclosure sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la Société de Gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, le Fonds peut s'exposer à une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie.

Il est attendu que le Fonds puisse partiellement s'exposer à des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion indicelle dont l'objectif est de répliquer les évolutions de la performance de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index selon une méthode de réplication synthétique de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index, le Fonds aura recours à l'achat d'un panier d'actions diversifié (le « Panier »), et à un contrat d'échange à terme négocié de gré à gré sur actions et indices (« total return swap ») transformant l'exposition aux titres du Panier en une exposition à l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index.

Par ailleurs, le Fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement. En effet, Amundi applique une politique d'investissement responsable (la « Politique d'Investissement Responsable ») qui consiste d'une part en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement et d'autre part en un système de notations ESG mis à la disposition de l'équipe de gestion (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr). Le Fonds pourra recourir à des instruments financiers à terme, utilisés pour la couverture et/ou l'exposition.

Le Fonds respectera les règles d'investissements édictées aux articles R214-21, R214-22 et R214-23 du CMF. Le Panier composé des actifs détenus directement et décrits dans la rubrique « Actifs utilisés » respecte les dispositions de l'article R 214-21 du CMF.

L'exposition du Fonds à l'indice obtenue au travers du contrat d'échange à terme (« total return swap ») peut bénéficier des ratios dérogatoires applicables aux OPCVM indiciels mentionnés à l'article R214-22 du CMF. Cet article dispose que l'indice peut être composé jusqu'à hauteur de 20% maximum d'actions ou de titres de créance émis par une même entité, cette limite pouvant être portée à 35% maximum pour une seule entité émettrice lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment sur des marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains instruments du marché monétaire sont largement dominants.

2. Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :

L'exposition du Fonds à l'indice est obtenue au travers du contrat d'échange à terme (« total return swap »).

Le Panier est composé des actifs décrits ci-dessous détenus directement par le Fonds.

- Actions :
- Panier éligible initial

Les OPCVM indiciels gérés par la Société de gestion atteignant leur objectif de gestion au travers d'un contrat d'échange à terme peuvent détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées sont généralement choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :
 - appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indice ;
 - liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
 - notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent) ;
- de diversification, notamment :
 - émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
 - géographique ;
 - sectorielle.

(le « **Panier éligible initial** »)

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles, les investisseurs sont invités à consulter le site www.amundi.com.

- Panier éligible filtré

Le Fonds intègre les risques en matière de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail au sein de la section « Risques en matière de durabilité » du présent prospectus. Le Fonds ne détiendra :

- (i) Aucun titre de sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques et à uranium appauvri) ;
- (ii) Aucun titre de sociétés en violation des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ou au droit du travail, ou qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial (le Pacte mondial des Nations Unies est « un appel aux entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et prennent des mesures qui font progresser les objectifs de la société ») ;
- (iii) Aucun titre de sociétés impliquées dans la production ou la distribution de tabac ;

(iv) Aucun titre de sociétés fortement exposées au charbon thermique, aux armes nucléaires ou au pétrole & gaz non conventionnels.

L'exclusion de ces titres repose sur l'application de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr.

Le Fonds suit par ailleurs une approche extra-financière en sélectivité qui permet de réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement par rapport au Panier éligible initial. Les limites de l'approche extra-financière sont mentionnées dans la section « Profil de risque » ci-dessous. Les données extra-financières couvrent plus de 90% des actions détenues à l'actif du Fonds.

Par ailleurs, le Fonds investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Dans le cadre de ces investissements le Fonds pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Lorsque le Fonds reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Fonds, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Fonds. Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Fonds, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins en actions cotées. Aux fins d'interprétation de ce ratio, les actions émises par des REITs (tel que ce terme est défini par le ministère allemand des finances) ou des OPC ne sont pas considérées comme des actions.

Instruments de taux : le Fonds pourra détenir, jusqu'à 25% de son actif, des instruments financiers de type obligataire de toute nature.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales lors de leur achat de BBB- dans l'échelle S&P et Moody's (notation « investment grade »).

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette.

Les instruments obligataires étrangers seront libellés dans une des devises des Etats membres de l'OCDE.

Pour contribuer à la réalisation de son objectif de gestion et/ou gérer les flux intermédiaires, le Fonds pourra détenir, à hauteur de 10% maximum, les actifs suivants :

Titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro : la gestion de la trésorerie est effectuée à travers la détention d'instruments du marché monétaire.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales de AA dans l'échelle S&P et Moody's.

OPCVM AMUNDI PEA US TECH ESG UCITS ETF

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (Etats, collectivités territoriales), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette. La durée moyenne de ces instruments sera inférieure à 10 ans.

3. Instruments dérivés :

Le Fonds aura recours à des instruments dérivés, notamment des instruments financiers à terme comme des total return swaps, négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Fonds contre la valeur de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ☒ réglementés
- ☒ organisés
- ☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir :

- ☒ action
- ☒ taux
- ☒ change
- ☐ crédit
- ☐ volatilité

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ couverture
- ☒ exposition
- ☐ arbitrage
- ☐ trading
- ☐ autre nature

Nature des instruments utilisés :

- ☒ futures : sur actions et indices
 - ☒ options : sur actions et indices
 - ☒ contrat d'échange à terme sur rendement global (« total return swap ») : sur actions et indices
- Le Fonds pourra conclure des contrats d'échange de deux combinaisons parmi les types de flux suivants :
- taux fixe
 - taux variable (indexés sur l'Eonia, l'Euribor, ou toute autre référence de marché)
 - performance liée à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement
 - dividendes (nets ou bruts)
- ☒ change à terme
 - ☐ autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ reconstitution d'une exposition synthétique à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index via l'utilisation de total return swaps.
- ☒ gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index via l'utilisation de futures.
- ☒ gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index via l'utilisation d'options.

Ces instruments sont susceptibles de servir de couverture jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds.

A titre indicatif, à la création du fonds les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) représentent environ 100% de l'actif net, ils représentent un maximum de 110% en cours de vie.

Les actifs détenus par le Fonds et sur la performance desquels portent les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) sont conservés auprès du dépositaire.

Le contrat d'échange à terme sur rendement global ("total return swap") est tenu en position dans les livres du dépositaire.

L'engagement issu des instruments dérivés est limité à 110% de l'actif net.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Fonds, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Les droits de vote attachés aux titres auxquels est exposé indirectement le Fonds via le recours à des instruments financiers à terme ne seront pas exercés par la contrepartie.

4. Titres intégrant des dérivés :

Néant.

5. Dépôts et liquidités :

Le Fonds peut, dans la limite de 20% de son actif net effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du Fonds en lui permettant de gérer la trésorerie.

6. Emprunt d'espèces :

De manière exceptionnelle et temporaire, le Fonds pourra avoir recours, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

7. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Néant.

Informations relatives aux garanties financières (acquisition et cessions temporaires de titres) et aux contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le Fonds peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la nature, la maturité, la qualité de crédit et la devise ainsi que la volatilité des prix des titres et le résultat des simulations de crises réalisées.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la Société de Gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

OPCVM AMUNDI PEA US TECH ESG UCITS ETF

Réutilisation du collatéral espèces reçu : Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la Société de Gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Non autorisé : Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires et commentaires éventuels :

La Société de Gestion procède généralement par appel d'offres. Dans le cas présent, un appel d'offre global (contrat d'échange à terme et tenue de marché) a été effectué pour une partie de la gamme de Fonds AMUNDI ETF. De ce fait la Société de Gestion ne s'est pas engagée et ne s'engagera pas, pour ce Fonds spécifique, sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence des contreparties des instruments financiers à terme de gré-à-gré conclus, la contrepartie ayant déjà été sélectionnée à l'occasion de l'appel d'offre global. Le Fonds pourra réaliser ces opérations avec comme contreparties et intermédiaires BNP Paribas SA ou toute autre Société du groupe BNP Paribas SA.

Profil de risque

Risque actions

Risque lié aux méthodologies ESG

Risque de marché lié aux controverses

Risque lié au calcul des scores ESG

Risque lié aux évolutions de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents

Facteurs susceptibles d'influencer la capacité du Fonds à répliquer la performance de l'Indice Solactive ISS ESG US Tech 100 Index

Risque sectoriel

Risque de crédit

Risque de contrepartie lié au mode de réplification synthétique choisi

Risque juridique

Risque de change

Risque de liquidité

Risque de liquidité sur une place de cotation

Risque en matière de durabilité

Risque de calcul de l'Indice

Compte rendu d'activité

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance identique à celle de l'indice NASDAQ-100 tout en conservant son éligibilité au PEA, c'est-à-dire qu'il prend l'engagement de détenir en permanence 75% de son actif en actions éligibles au PEA. Il possède donc un panier d'actions et un swap de performance qui permet d'échanger la performance des actions contre la performance de l'indice NASDAQ-100.

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI PEA US TECH ESG UCITS ETF, la performance est de 7,82%. Celle du benchmark est de 7,88%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ASML HOLDING NV	31 499 023,70	27 592 545,10
ING GROEP NV	25 122 962,24	27 760 734,31
BASF SE	30 854 722,43	12 105 275,62
CNH INDUSTRIAL NV	19 133 568,32	22 883 056,03
COVESTRO AG	24 101 604,77	15 830 125,34
SAP SE	21 799 704,20	18 007 441,28
SIEMENS AG-REG	24 415 751,60	14 021 385,94
NN GROUP NV	19 961 627,54	17 469 605,41
PROSUS NV	19 240 150,00	17 625 075,07
DEUTSCHE BANK AG	22 691 082,10	13 967 559,81

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					266 259 008,08
% de l'Actif Net					100,04%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BNP PARIBAS FRANCE FRANCE					266 259 008,08
------------------------------	--	--	--	--	----------------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					
Monnaie de la garantie					

OPCVM AMUNDI PEA US TECH ESG UCITS ETF

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					266 259 008,08
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

OPCVM AMUNDI PEA US TECH ESG UCITS ETF

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces. Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Droit de vote

Conformément à la politique que la société de gestion s'est fixée et conformément au règlement du Fonds, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.444-3 du Code du travail.

Les documents intitulés « Politique de vote » et « Rapport d'exercice des droits de vote » élaborés par la société de gestion conformément à la réglementation sont disponibles sur demande.
Le présent OPCVM n'a pas été retenu dans la liste des fonds qui votent actuellement.

Soft commissions

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions de Mouvements.

Commission en nature

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions en Nature.

Utilisation Dérivés de crédit

Le FCP n'a pas utilisé sur l'exercice de Dérivés de Crédit.

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.



ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Composition de l'actif au 29 décembre 2023

AMUNDI PEA US TECH ESG UCITS ETF
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI PEA US TECH ESG UCITS ETF, et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier et de l'article 411-125 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.02.13 11:14:49 +0100

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Portefeuille titres détaillé en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	17 357	4 199 526,15	1,57
BASF SE	EUR	421 287	20 550 379,86	7,73
COVESTRO AG	EUR	174 267	9 180 385,56	3,45
DEUTSCHE BANK AG	EUR	776 976	9 606 531,26	3,61
E.ON AG NOM.	EUR	887 525	10 783 428,75	4,05
FRESENIUS	EUR	228 404	6 411 300,28	2,41
KNORR-BREMSE AG	EUR	65 707	3 863 571,60	1,45
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	717	139 994,25	0,06
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	23 383	8 770 963,30	3,29
SAP SE	EUR	82 660	11 529 416,80	4,33
SIEMENS AG-REG	EUR	70 627	12 000 939,84	4,51
TOTAL ALLEMAGNE			97 036 437,65	36,46
AUTRICHE				
OMV AG	EUR	272 242	10 827 064,34	4,07
TOTAL AUTRICHE			10 827 064,34	4,07
BELGIQUE				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	90 180	7 115 202,00	2,67
TOTAL BELGIQUE			7 115 202,00	2,67
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	150 000	14 047 125,58	5,27
TOTAL DANEMARK			14 047 125,58	5,27
ETATS-UNIS				
AMAZON.COM INC	USD	36 465	5 015 608,65	1,88
CITIGROUP	USD	31 547	1 469 042,39	0,55
HERSHEY FOODS CORP	USD	5 185	875 111,03	0,33
MARRIOTT INTERNATIONAL CL.A	USD	11 576	2 363 195,37	0,89
MERCADOLIBRE	USD	156	221 934,77	0,08
MOTOROLA SOL. WI	USD	13 424	3 804 752,78	1,43
NVIDIA CORP	USD	4 132	1 852 395,82	0,70
RIVIAN AUTOMOTIVE INC-A	USD	56 739	1 204 994,29	0,45
TOTAL ETATS-UNIS			16 807 035,10	6,31
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	89 194	3 734 552,78	1,41
KONE OY B NEW	EUR	401 608	18 136 617,28	6,81
TOTAL FINLANDE			21 871 170,06	8,22

Portefeuille titres détaillé en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	213 415	2 900 309,85	1,09
AKZO NOBEL	EUR	168 723	12 623 854,86	4,75
ASML HOLDING NV	EUR	15 439	10 524 766,30	3,95
ASR NEDERLAND NV	EUR	171 052	7 303 920,40	2,74
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	666 241	21 999 277,82	8,26
NN GROUP NV	EUR	268 191	9 587 828,25	3,61
STELLANTIS NV	EUR	390 866	8 266 815,90	3,10
WOLTERS KLUWER	EUR	55 552	7 149 542,40	2,69
TOTAL PAYS-BAS			80 356 315,78	30,19
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	USD	15 012	5 581 476,96	2,10
TOTAL ROYAUME-UNI			5 581 476,96	2,10
SUEDE				
SANDVIK AB	SEK	216 845	4 248 272,58	1,60
SSAB SVENSKT STAL B	SEK	704 380	4 877 036,64	1,83
TOTAL SUEDE			9 125 309,22	3,43
SUISSE				
UBS GROUP AG	CHF	120 000	3 368 828,65	1,27
TOTAL SUISSE			3 368 828,65	1,27
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			266 135 965,34	99,99
TOTAL Actions et valeurs assimilées			266 135 965,34	99,99
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps TRS				
SWAP BNP	EUR	266 259 008,08	172 238,69	0,06
TOTAL Swaps TRS			172 238,69	0,06
TOTAL Autres instruments financiers à terme			172 238,69	0,06
TOTAL Instrument financier à terme			172 238,69	0,06
Créances			761 235,67	0,29
Dettes			-925 157,57	-0,35
Comptes financiers			20 739,69	0,01
Actif net			266 165 021,82	100,00

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Sièges social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com